

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2008-05-3, 2008-06-3 ET 2008-09-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le **5 mai 2014** les règlements suivants :

- a) Règlement numéro 2008-05-3 modifiant le *Règlement numéro 2008-05 sur le plan d'urbanisme* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie;
- b) Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement numéro 2008-06 intitulé *Règlement de zonage de la municipalité de Baie-des-Sables* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3;
- c) Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 intitulé *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3.

Les règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le **22 mai 2014**;

Le règlement numéro **2008-05-3** modifiant le **plan d'urbanisme** entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le **22 mai 2014**.

Les règlements numéro **2008-06-3** et **2008-09-2** entrent en vigueur à la date la plus lointaine entre la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard et le 30^e suivant l'avis public de recours possible à la Commission municipale du Québec, soit le **9 juin 2014**.

Les règlements sont déposés au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Résumé du règlement modifiant le plan d'urbanisme :

le projet de règlement numéro 2008-05-3:

- Modifie les limites du périmètre d'urbanisation pour y inclure les terrains du cimetière;
- Prévoit que les services publics d'aqueduc et/ou d'égout devront être disponibles en bordure de la route du Cimetière comme condition préalable à la construction (nouvelles affectations P et Vf, voir illustrations);
- Met à jour la liste des territoires d'intérêt écologique, esthétique, historique et culturel;
- Crée à partir de l'affectation «Agricole dynamique», un nouveau secteur d'affectation «Communautaire» pour les terrains abritant le cimetière de la municipalité (voir illustrations);
- Crée un nouveau type d'affectation «Villégiature forestière» et précise les classes d'usages qui y seront autorisées, avec ou sans condition, soit les résidences unifamiliales et bifamiliales isolées, les chalets, la restauration, les bars, l'hôtellerie, les loisirs intérieurs, les loisirs extérieurs légers ou de grande envergure, les services publics et de communication, la foresterie et l'agriculture;
- Crée à partir des affectations «Agricole dynamique» et «Agricole agroforestier», un nouveau secteur d'affectation «Villégiature forestière» pour les terrains situés en bordure de la route du Cimetière, au sud de la voie ferrée (voir illustrations).

Donné à Baie-des-Sables ce 30 juin 2014.

Adam Coulombe. g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

